

A quoi sert le CNESER ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est à la fois un organe consultatif placé auprès de la ministre l'Enseignement supérieur et de la Recherche et une juridiction administrative (CNESER disciplinaire). Nous n'évoquerons ici que le conseil consultatif, le CNESER disciplinaire sera l'objet d'une communication ultérieure.

Le CNESER donne son avis sur :

- la répartition des moyens pour les établissements
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche et ceux qui portent sur l'emploi scientifique
- les accréditations des offres de formation des établissements d'enseignement supérieur publics
- les réorganisations des établissements (fusions, établissements expérimentaux, ...)
- ...



Sup'Recherche-UNSA siège à la commission permanente (une séance / mois) aux côtés des autres syndicats du supérieur de l'UNSA : Administration et Intendance, SNPTES-UNSA, ITRF-BiO, ... nous représentons les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

Pour les élections du 15 juin prochain, les syndicats de l'UNSA présentent des listes dans tous les collèges :

- **Sup-Recherche-UNSA porte les listes des Professeurs des Universités, et des MCF et PRAG, PRCE, ...**
- Le SNPTES-UNSA celles des personnels scientifiques des bibliothèques et des personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels des EPST
- Le SNPTES, A&I et UNSA ITRF-BI-O celle des personnels administratifs, ouvriers et de service
- Le SNPTES-UNSA et **Sup'Recherche-UNSA celle des chercheurs des EPST**
- au nom de l'UNSA celle des personnels des EPIC : BRGM, CEA, CNES, IFREMER, CIRAD



Vous trouverez ici nos listes de candidat.e.s et nos professions de foi.

Ainsi, nous serons en mesure, sur chaque dossier, de défendre au mieux les intérêts de l'enseignement supérieur et de la recherche en prenant en compte les avis et les conditions d'exercice de l'ensemble des agents.



L'appartenance à l'Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) est notre force. Cela permet de faire appel et de s'appuyer sur les complémentarités de plusieurs syndicats chacun spécialiste dans son domaine et de proposer **des positions équilibrées prenant en compte tous les agent.e.s du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.**